

BUDGET 2023-2024

Mémoire prébudgétaire

22 décembre 2022

Table des matières

Regroupement québécois des résidences pour aînés	1
Mise en contexte	1
Étude d'Aviseo Conseil.....	5
L'institutionnalisation des personnes âgées	5
L'attractivité des RPA en matière d'investissement.....	7
Les enjeux et les défis	8
La vitalité financière des RPA	8
La main-d'œuvre	11
Conclusion	14
Bibliographie.....	17

Regroupement québécois des résidences pour aînés

Depuis 1989, le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) représente avec succès près de **800 membres qui offrent un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes**. Le RQRA contribue à faire avancer de nombreux dossiers, au nom de ses membres, pour le secteur de l'habitation et de l'hébergement des aînés au Québec, tout en mettant à profit sa force de représentation aux niveaux politique, administratif et opérationnel. Ses membres ont pour mission d'offrir un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes ainsi que des services d'assistance et des soins à ceux qui sont en perte d'autonomie. Nos valeurs de respect, d'intégrité et d'excellence nous permettent de valoriser le vieillissement comme une étape importante de la vie de tous. Le RQRA représente ainsi le plus grand groupe d'entreprises privées d'hébergement pour personnes âgées au Canada.

Le RQRA croit plus que tout en une collaboration constante avec le gouvernement pour l'amélioration, sur une base continue, de la qualité de vie et la sécurité de ceux et celles qui ont bâti le Québec et qui font aujourd'hui le choix d'habiter dans une résidence pour aînés. Nous soutenons que le modèle de RPA contribue à offrir un milieu de vie de qualité à des personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie et nous jugeons indispensable d'appuyer et de collaborer avec les différentes instances gouvernementales afin d'offrir cette stabilité aux aînés issus de tous les milieux. Nous souhaitons que cette collaboration s'installe et perdure pour permettre aux aînés les plus vulnérables de vivre leurs dernières années dans un milieu confortable, sécuritaire, adapté à leur réalité et avec une offre de soins pertinents à leur condition.

C'est donc au nom de l'ensemble de cet important secteur d'activité économique que nous nous exprimons, en soumettant à la présente consultation prébudgétaire notre proposition les enjeux touchant directement nos membres.

Mise en contexte

Les résidences pour aînés (RPA) sont des résidences d'habitations occupées principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts, outre la location de chambres ou de logements, différents services. Les RPA sont notamment encadrées par le *Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Les RPA, dont l'opération n'est pas subventionnée par le gouvernement, font partie du continuum de vie permettant, ainsi, aux personnes âgées de rester le plus longtemps à domicile puisqu'ils offrent le juste niveau de soins et de services pour chaque individu.

Le modèle québécois des résidences privées pour aînés est un outil dont peu d'endroits disposent et qui permet d'atténuer la hausse des coûts des services publics qui va de pair avec un vieillissement accéléré de la population. Les 1 529 résidences privées pour aînés du Québec représentent un maillon incontournable de la chaîne qui compose le système de soins de santé au Québec. Sans elles, l'État ne pourrait pas maintenir ces soins ou ces services aux aînés québécois et tout l'édifice s'écroulerait.

Il est important de rappeler que les RPA constituent le domicile choisi par près de 20 % des Québécois de 75 ans et plus¹. Cette popularité est largement supérieure à celle enregistrée dans les autres provinces canadiennes, et ce, principalement pour trois raisons :

1. Les loyers sont beaucoup moins chers, approximativement 1200 \$ moins chers par mois en moyenne (si les services sont inclus, l'écart est plus élevé) ;
2. Au Québec, le fonctionnement des résidences mise davantage sur la socialisation que sur la médicalisation de la clientèle ;
3. Les logements sont majoritairement plus spacieux et contiennent des cuisines entièrement fournies.

Le plus grand avantage que les RPA amènent au gouvernement québécois réside dans le fait qu'elles sont la solution de rechange la mieux adaptée aux CHSLD. En effet, elles permettent aux personnes âgées ne pouvant plus rester à leur domicile, seul ou en couple, de venir habiter avec une communauté à laquelle elles correspondent et qui peut répondre à leur besoin tout en gardant une autonomie. Grâce à la solution qu'elles représentent, les RPA contribuent à retarder l'institutionnalisation des aînés dont l'autonomie diminue. C'est là un effet reconnu dans plusieurs recherches mondiales.

Le fait de retarder l'institutionnalisation réduit grandement la pression sur le réseau public d'hébergement et sur les finances publiques. Effectivement, puisqu'elles ne sont pas subventionnées, elles ne sont pas un grand poids fiscal pour l'État et elles permettent de réduire le désengorgement des CHSLD. Actuellement, au Québec, il existe 1 504 résidences privées pour aînés² qui répondent à un besoin de plus en plus important dans la province : le manque de logements pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.

Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a augmenté de 24 % entre 2011 et 2019, tandis que le nombre total de places d'hébergement public offertes n'a augmenté que de 6 % durant la même période³. Ce nombre augmente, mais la liste d'attente pour pouvoir obtenir une place en CHSLD continue de s'allonger. Au 31 mars 2020, 10 404 personnes étaient en attente d'une place d'hébergement permanente selon le rapport du Protecteur du citoyen⁴. Une situation qui est

¹ La Presse. 2022. *Les aînés vivant en RPA sont heureux de leur choix*. [<https://bit.ly/3VJe6Xi>]

² MSSS. 2022. *Registre des résidences privées pour aînés*. [<https://bit.ly/3UlyciU>]

³ Protecteur du Citoyen. 2021. *Rapport spécial du Protecteur du Citoyen*. [<https://bit.ly/3hedJ87>]

⁴ Idem.

améliorée par les places en hébergement des RPA qui acceptent beaucoup de ces individus ne pouvant pas attendre pour avoir une place dans les CHSLD.

Malheureusement, les RPA vivent des fermetures successives. En effet, depuis 2019, on observe la fermeture de 319 résidences et l'ouverture de 86 nouvelles résidences, une chute nette de 233 résidences au Québec⁵. Cette situation va continuer à s'empirer lorsque l'on ajoute un aspect en particulier à cette conjoncture : le vieillissement rapide de la population québécoise.

Avec la Corée du Sud et le Japon, le Québec a une des populations les plus vieillissantes de la planète avec, selon l'étude prévisionnelle de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un quart de la population qui aura 65 ans et plus en 2031 et, en 2061, qui aura 85 ans et plus⁶. Une autre étude de la part de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et d'Aviseo montre que, d'ici 2040, il y aura 2,47 millions de personnes âgées de plus de 65 ans et 536 000 personnes âgées de plus de 85 ans⁷. Toutes ces études démontrent un point important : les besoins en hébergement vont seulement aller en grandissant. En effet, toute cette tranche de la population va se retrouver sur le marché de l'hébergement pour personnes âgées, avec des besoins de services particuliers, faisant augmenter la pression sur le système d'hébergement pour trouver des logements dans des RPA, CHSLD, RI et d'autres types d'hébergements.

Avec cette hausse anticipée du nombre d'aînés va aussi se produire une augmentation des différents besoins en soins et en hébergement, notamment en raison d'un déclin fonctionnel. Ce dernier est défini comme étant une diminution de la capacité à prendre soin de soi et de son domicile, laquelle est, en général, associée à l'âge. Actuellement au Québec, une étude a démontré que la prévalence du déclin cognitif passe de 7,3 % à l'âge de 65 ans à 29,6 % à l'âge de 85 ans⁸. Ainsi, en plus de devoir prévenir le manque de logement pour cette tranche d'âge, il va aussi falloir prévenir une augmentation des services qui va être procurée par les travailleurs du système d'hébergement de santé québécois.

Malheureusement, un autre aspect est à prendre en compte dans l'adéquation : la pénurie de main-d'œuvre qui touche actuellement le Québec. Entre 2019 et 2022, il a été enregistré un bond de 60 % du nombre de postes vacants selon l'ISQ⁹. Les RPA ne sont pas une exception et se retrouvent plutôt dans les industries les plus touchées par cette dernière.

⁵ Aviseo. 2022. *Enjeux et contributions économiques des résidences pour aînés au Québec*.

⁶ INSPQ. 2016. *Le vieillissement au Québec*. [<https://bit.ly/3VUVNhG>]

⁷ Aviseo. Op. Cit., p.5

⁸ INSPQ. 2021. *La santé cognitive des personnes âgées : pourquoi et comment la préserver ?* [<https://bit.ly/3uyRw7A>]

⁹ Le Devoir. 2022. *La pénurie de main-d'œuvre : le grand défi*. [<https://bit.ly/3VKi55N>]

En effet, dans les différentes industries liées aux RPA, les taux de postes vacants, en hausse au cours des dernières années, se situaient entre 5,8 % et 7,4 % au deuxième trimestre de 2022¹⁰. Ces chiffres nous amènent à une conclusion évidente : la rareté de la main-d'œuvre s'accroît.

On doit s'attendre à ce que cette difficulté à trouver de la main-d'œuvre continue de s'alourdir à la suite de l'entente intervenue entre le gouvernement et les RI pour octroyer une hausse du salaire du personnel RI de 5,25 \$/heure en 2021. Cette hausse atteindra 6,00 \$/heure en 2024. Même si elles n'en ont pas les moyens, les RPA qui ont des unités RI vont être contraintes de hausser les salaires de leurs employés pour éviter des iniquités et des démissions.

Ces hausses de salaire viendront dans un contexte où les RPA n'arrivent pas à augmenter leurs revenus dû, entre autres, à la grille tarifaire du Tribunal administratif du logement (TAL). La grille tarifaire permet de faire le calcul pour fixer les loyers dans différents types d'immeubles résidentiels, dont les RPA. Cette dernière compte plusieurs différents frais (d'énergie, d'entretien, de services et de gestion), permettant au TAL, lors de conflit entre un propriétaire et ses locataires, de décider du prix acceptable selon la loi, du loyer qui devait être déboursé par les locataires. Malheureusement, cette dernière ne tient pas en compte la réalité des RPA et même le gouvernement l'a reconnu dans le plan budgétaire de 2021 : « *la méthode de fixation de loyer n'est pas adaptée à la structure de coûts d'exploitation des RPA* »¹¹.

Le Tribunal administratif du logement, dans sa formule de fixation des loyers, considère les RPA comme faisant partie du parc locatif (ces dernières représentent moins de 9 % du parc locatif)¹². Malheureusement, le calcul ne prend pas en compte certains frais beaucoup plus élevés pour les RPA comme le salaire des infirmières, des employés administratifs ou des gestionnaires qui représentent entre 35 et 60 % des frais d'exploitation, selon le niveau de soins et de services offerts. Ces derniers représentent des frais presque inexistantes chez des propriétaires d'immeubles locatifs traditionnels (conciergerie) contrairement aux RPA. Cette situation met en péril la vitalité financière des RPA puisqu'elle ne lui permet pas d'équilibrer les dépenses et les frais et leurs revenus issus de leurs loyers.

À cause de ces raisons, les RPA se retrouvent à avoir des frais administratifs et de services plus élevés que d'autres types de logements, mais à recevoir des loyers qui ne leur permettent pas d'équilibrer les dépenses et les revenus. Au final, cette situation est un gouffre financier pour les RPA, surtout celles de petite taille, qui n'arrivent pas à boucler leur budget à la fin de l'année.

Malgré cette situation financière déjà difficile pour les RPA, d'autres aspects économiques commencent à les affecter. Un grand nombre de RPA, de toutes tailles, ne parviennent plus à assumer les obligations financières liées notamment à une réglementation de plus en plus lourde,

¹⁰ Aiseo. Op. Cit., p.5

¹¹ Ministère des Finances. 2021. *Plan budgétaire 2021-2022*. [<https://bit.ly/3YcadMi>]

¹² Aiseo. Op. Cit., p.5

aux coûts de construction qui explosent, l'augmentation incessante de l'inflation, à la flambée des coûts des primes d'assurance et des frais d'exploitation de manière générale.

L'inflation est un facteur qui touche directement et très fortement les RPA. Cette dernière amène une augmentation des coûts au niveau des équipements, des services de cafétéria, des prix des aliments et d'autres frais. Cette situation financière n'encourage pas, non plus, les investissements dans le secteur des RPA.

Plusieurs investisseurs ont choisi de se retirer de ce secteur de l'économie en raison de marges bénéficiaires jugées trop faibles ou en décroissance. C'est notamment le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité de la FTQ, des institutions reconnues et respectées dans le paysage financier québécois. C'est sans compter que toutes les banques à charte ont resserré leurs critères et que certaines refusent même de prêter aux plus petites RPA.

Sans possibilité de trouver du financement, de nombreux projets de mise à niveau sont abandonnés et mènent à la perte de la certification des RPA qui ne répondent plus aux normes gouvernementales, ou à leur fermeture pure et simple.

C'est avec tous ces enjeux en tête que ce mémoire a été écrit pour faire comprendre au gouvernement les besoins criants des RPA, mais aussi lui faire comprendre l'importance de ces dernières dans le système d'hébergement et de soins. En résumé, les RPA sont le moyen le plus économique pour le gouvernement de survivre à la crise qui s'annonce dans les prochaines années à cause du vieillissement de la population : le manque d'hébergement pour les personnes âgées autonome et semi-autonome.

Étude d'Aviseo Conseil

Dans ce contexte de fermeture consécutive de RPA, surtout de petites tailles, et l'instabilité future de ces dernières, le RQRA a demandé à Aviseo Conseil de réaliser une étude sur les enjeux et les contributions économiques des résidences pour aînés au Québec. Le RQRA voulait mieux comprendre les impacts des RPA sur le budget gouvernemental, la possibilité de financement des nouveaux projets et l'attractivité des RPA pour les investisseurs.

L'institutionnalisation des personnes âgées

Actuellement, le soutien de l'État pour les personnes âgées représente un coût de 8 milliards dans le budget du gouvernement québécois. Un chiffre qui serait manifestement plus élevé si plus de personnes âgées allaient directement en CHSLD, en RI ou d'autres ressources publiques. Mais les RPA sont un moyen de diminuer ce chiffre grâce au ralentissement de l'institutionnalisation et par le fait qu'elles ne sont pas subventionnées par l'État.

Le concept d'institutionnalisation fait référence à l'hébergement de personnes âgées ne pouvant plus subvenir à leur besoin de façon autonome et dont le réseau de proximité (famille, amis, voisins) n'est plus suffisant pour répondre aux besoins. Ce terme, tout en étant majoritairement associé aux personnes âgées, s'adresse aux établissements de longs séjours. Les soins y sont assurés sur une base continue et prolongée afin de répondre aux besoins physiques, sociaux et personnels des individus.

Les RPA font en sorte que les personnes âgées soient maintenues plus longtemps, à travers le continuum de l'hébergement, à domicile puisque l'institutionnalisation des aînés est associée à plusieurs conséquences négatives notamment une mortalité plus élevée, une plus faible qualité de vie et une qualité de soins moindre.

L'entrée en CHSLD est, très souvent, expliquée par un déclin cognitif ou des capacités fonctionnelles physiques. Or, en plus de l'âge, certains déterminants augmentent significativement la probabilité d'institutionnalisation. Les RPA permettent d'aller contre ces déterminants grâce à des activités sociales qui créent de l'engagement cognitif et de l'activité physique ce qui diminue de 31 % le risque d'être institutionnalisé¹³.

Ce ralentissement de l'institutionnalisation représente un avantage financier pour le gouvernement québécois en matière de services aux personnes âgées. Deux scénarios financiers ont été imaginés pour la suite des RPA si le gouvernement n'apporte pas plus d'aide pour ces dernières.

1. Dans le cas de la réduction des services offerts par les RPA, cela représenterait une augmentation, au minimum, de 4 % de l'institutionnalisation soit une augmentation des coûts additionnels pour le gouvernement de 3,3 milliards¹⁴. Si l'institutionnalisation des personnes âgées monte à 8 %, c'est une augmentation des coûts pour le gouvernement qui pourraient atteindre 6,6 milliards et de 8,8 milliards si ce pourcentage monte à 10 %.
2. Dans le cas d'une baisse de 10 % des places dans les RPA avec unités de soins, une estimation conservatrice, cela représenterait des coûts additionnels de 6,5 milliards puisqu'on évalue que 4 558 aînés partiraient des RPA pour aller dans les CHSLD et RI.

Ces deux scénarios amènent à des conclusions qui impliquent de grands frais inévitables pour le gouvernement si ce dernier ne procure pas des aides financières aux RPA. Ces deux scénarios représentent des réalités futures avec des hypothèses extrêmement prudentes, mais, combinées ensemble peuvent matérialiser entre 9,8 milliards et 14,9 milliards de coûts supplémentaires pour le gouvernement sur 10 ans. Des pistes de solutions sont expliquées dans les prochaines parties de ce mémoire, mais doivent être prises en compte par le gouvernement au risque de lui amener

¹³ Aviseo. Op. Cit., p.5

¹⁴ Idem.

une augmentation des frais pour les services aux aînés, ainsi qu'un déclin accentué des soins offerts en RPA combiné à une perte de satisfaction de la population concernée.

L'attractivité des RPA en matière d'investissement

Un autre enjeu qui est ressorti de l'étude d'Aviseo porte sur l'attractivité des RPA en matière d'investissements. Cette notion a un impact autant sur la possibilité de construction de nouveaux projets que sur la possibilité d'attirer de nouveaux investisseurs. Ces deux situations témoignent des prix élevés dans l'industrie et le peu de volonté d'investissement de la part des ressources financières (privées et publiques) québécoises et des banques. C'est là une problématique qui va avoir des répercussions à long terme pour les RPA.

Au Québec, les coûts de construction et de rénovation ont été affectés par la hausse des prix dans le domaine. Les RPA sont considérées, contrairement aux CHSLD, comme des constructions résidentielles. Ce secteur a connu un taux de croissance de l'indice des prix de construction, en 2022, de 19 %¹⁵. Malheureusement, les études ne s'attendent pas à une baisse des taux avant 2025 à cause du prix des matériaux. Ces nouveaux prix amènent de nombreux constructeurs et développeurs immobiliers à choisir de ne pas construire de nouveaux bâtiments. Sans ceux-ci, il sera encore plus difficile de répondre aux besoins de plus en plus grands de logement pour les aînés.

Un des ratios financiers utilisés pour évaluer la santé financière des RPA est celui du rendement de l'actif. Celui-ci se calcule en divisant le bénéfice avant impôt par l'actif total. Cette mesure permet aux institutions financières de comparer la rentabilité de l'actif par rapport à celui d'autres entreprises. Il leur permet également de comprendre l'évolution de la capacité de l'actif à générer des profits.

Ce rendement a atteint un creux en 2021. Il est passé de 14,1 % en 2016 à 2,9 % en 2021. De manière générale, un taux entre 5 % et 20 % est considéré comme normal. En deçà de 5 %, le ratio est considéré comme faible.

Rien n'indique que le faible ratio de 2021 ne se reproduira pas dans les prochaines années si rien n'est fait pour soulager l'industrie des enjeux auxquels elle fait face. En clair, cet état de fait ne permet pas d'attirer de nouveaux investissements.

¹⁵ Aviseo. Op. Cit., p.5

Les enjeux et les défis

La vitalité financière des RPA

Le principal poste de dépense pour les RPA est celui des salaires. En moyenne, 43 % des dépenses des RPA sont liées aux salaires¹⁶. Cette dépense est tempérée, depuis quelques années, par des primes versées par le gouvernement (4 \$/heure pour les préposés et 8 % pour les infirmières et les infirmières auxiliaires).

Le gouvernement a récemment annoncé qu'il retardait au 31 décembre 2023 la cessation du versement de ces primes, plutôt que le 31 mars. C'est une nouvelle que nous avons appris avec un énorme soulagement.

En effet, 93 % des RPA anticipent des pertes de ressources précieuses suite à l'arrêt de ces primes et 78 % prévoient que cela pourrait affecter la qualité des soins¹⁷.

À court terme, il faut donc continuer avec ces primes pour permettre aux RPA de survivre financièrement, mais aussi de continuer à pouvoir être compétitives avec les autres types d'hébergement pour les personnes âgées et de donner des services de soins de qualité. Nous comprenons que ces primes ne peuvent pas rester indéfiniment, mais avec l'augmentation des coûts, l'inflation, les restrictions imposées par le TAL sur les revenus et d'autres aspects financiers, le retrait des primes serait très difficile pour les RPA.

La continuation des primes doit aussi venir avec un changement des critères d'admissibilité. En effet, il faut permettre aux nouveaux employés et aux nouvelles RPA d'y avoir accès. Il faut aussi majorer le plafond salarial qui est fixé à 21,27 \$/heure depuis le printemps 2020. Celui-ci devrait être haussé de 5,56 % comme l'a été le salaire minimum québécois en mai 2022. Grâce à cela, l'industrie des RPA peut devenir plus attractive et compétitive pour le recrutement de main-d'œuvre et mettre fin à la tendance de fermetures plus nombreuses que d'ouvertures de RPA surtout celles de petite taille.

Demande n° 1 : Changer les critères d'admissibilité aux primes pour permettre leur obtention par toutes les RPA.

Si la poursuite des primes est la solution identifiée pour le court terme, ce n'est pas une solution pérenne. Une autre proposition est à privilégier pour le moyen et le long terme : instaurer un crédit d'impôt sur la masse salariale des RPA.

¹⁶ Aviseo. Op. Cit., p.5

¹⁷ Aviseo. Op. Cit., p.5

Cette option serait transparente et simple, évitant ainsi l'actuelle lourdeur administrative. Elle aurait aussi pour avantage de ne pas instaurer un climat de discrimination entre les professions, dont celles de préposé aux bénéficiaires ou d'infirmier.

Un crédit d'impôt sur la masse salariale a déjà été utilisé — et a fait ses preuves — pour soutenir une industrie. C'est notamment le cas du crédit d'impôt pour des titres multimédias (CTMM) qui propose, à certaines conditions, un crédit d'impôt de 37,5 % pour les dépenses liées à la main-d'œuvre admissible. En 2014, un rapport avait conclu que le CTMM avait eu un impact déterminant sur le développement de l'emploi, tout en générant des retombées fiscales nettes positives et ce, dans un contexte d'administration des demandes simplifiée. Le crédit d'impôt relatif aux salaires — R&D — et d'autres crédits d'impôt similaires, quoique plus diffus, sont offerts pour le maintien en emploi de travailleurs d'expérience.

Même si nous ne pouvons l'affirmer hors de tout doute, il est tout de même raisonnable de penser qu'un tel crédit d'impôt pourrait se traduire par une plus faible augmentation annuelle des loyers, et donc par une hausse du pouvoir d'achat des aînés. Il s'agit d'un bénéfice double pour le Québec, qui pourrait ainsi assurer la pérennité du réseau des RPA et accroître le bien-être physique et financier des aînés du Québec.

Demande n° 2 : Mettre en place un crédit d'impôt sur la masse salariale

La grille de fixation des loyers du Tribunal administratif du logement n'est pas adaptée à la situation des RPA. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le gouvernement lui-même qui l'affirmait dans son budget 2021-2022. On peut identifier plusieurs raisons :

1. Elle ne tient pas compte de la hausse des coûts des ressources humaines. Ceux-ci représentent entre 35 et 60 % des dépenses d'exploitation d'une RPA, comparativement à 3 à 8 % pour un immeuble locatif standard.
2. Elle ne tient pas plus compte de la hausse importante des autres coûts de fonctionnement d'une RPA, incluant les aliments et les soins, qui ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus au cours des dernières années.
3. Enfin, elle ne tient pas compte du fait que des travaux de rénovation et de revitalisation sont nécessaires à des intervalles plus rapprochés que dans d'autres immeubles locatifs vu la très grande utilisation des espaces communs par la clientèle. Les règles d'amortissement pour ces dépenses importantes sont en moyenne supérieures à 30 ans, ce qui n'encourage pas le maintien adéquat des immeubles, au détriment de la clientèle qui les habite.

Des changements doivent être effectués de la part du gouvernement pour assurer que cette grille prend en compte la réalité des RPA. Ces changements doivent aussi s'appliquer au volet éducatif auprès des régisseurs du TAL en créant des programmes d'éducation concernant les RPA ainsi qu'une spécialisation au soin du TAL. Sans ces modifications, la grille du TAL va continuer à

entraîner des défis financiers aux RPA et les pousser, comme nous pouvons le constater actuellement, à beaucoup de fermetures par manque de revenu.

Demande n° 3 : Modifier la grille de loyers et développer des programmes d'éducation pour les régisseurs

Finalement, le crédit d'impôt sur le maintien à domicile doit être augmenté pour permettre de stabiliser la vitalité financière des RPA tout en allant contre la tendance de fermeture des RPA qui se produit actuellement.

En 2017, 342 300 personnes de 70 ans et plus ont bénéficié du crédit d'impôt pour maintien à domicile, représentant une dépense fiscale de 499 M\$ pour le gouvernement. Près de 54 % des bénéficiaires avaient des revenus annuels de moins de 25 000 \$; toutefois, des aînés mieux nantis ont également bénéficié de la mesure (les aînés gagnant plus de 50 000 \$ de revenus annuellement ont bénéficié d'un total de 67 millions \$ en crédits d'impôt pour maintien à domicile en 2017). Ceci s'explique par une très faible dégressivité du crédit d'impôt. Pour ne pas y avoir droit, une personne seule autonome doit gagner plus de 284 900 \$ et un couple autonome plus de 354 900 \$. Pour un aîné non autonome, il n'y a aucune dégressivité¹⁸.

Lorsque l'on refait le même exercice selon différents niveaux de revenu, il ressort de l'analyse que :

1. Les aînés bénéficiant du supplément de revenu minimal garanti d'environ 18 000 \$ ne sont pas en mesure d'assumer un loyer représentatif en résidence privée, même s'ils sont autonomes ;
2. Pour un aîné autonome, un revenu après impôt de 20 000 \$ permet difficilement de couvrir un loyer représentatif en résidence ainsi que des frais de subsistance de base (217 \$ en revenu disponible après paiement du loyer) ;
3. Pour un aîné non autonome moyen et lourd, un revenu disponible après impôt de 40 000 \$ ne permet pas d'assumer le loyer moyen en résidences privées, alors que pour un aîné non autonome léger, ce niveau de revenu permet difficilement de couvrir le loyer ainsi que les frais de subsistance (221 \$ en revenu disponible après paiement du loyer) ;
4. Un revenu de plus de 50 000 \$ est requis pour que les aînés correspondant au profil non autonome lourd (iso-SMAF 8) puissent assumer le coût d'un loyer correspondant au panier de services dont ils ont besoin¹⁹.

Dans sa forme actuelle, le crédit d'impôt pour le maintien à domicile présente d'importantes lacunes en ce qui a trait à la réalisation de sa mission, soit de faciliter le maintien à domicile des

¹⁸ KPMG-SECOR. 2019. *Le financement du continuum de services aux aînés au Québec — Mise à jour de 2019 (rapport préliminaire)*.

¹⁹ Idem.

âînés et, ainsi, prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux.

En effet, bien qu'il représente une aide fiscale précieuse pour ses bénéficiaires, ce crédit d'impôt ne permet pas aux âînés à plus faible revenu de demeurer en résidence privée alors que leur niveau d'autonomie se dégrade. Pour aller à l'encontre de cette situation, il faut bonifier le crédit d'impôt pour le maintien à domicile, le concentrer sur les âînés à plus faible revenu et le rendre variable en fonction des besoins et de la capacité de payer, afin qu'il devienne plus généreux pour les âînés moins autonomes et ceux ayant moins de moyens.

Demande n° 4 : Augmenter le crédit d'impôt pour le maintien à domicile et commencer un chantier afin de réduire la structure et la rendre plus représentative des besoins et des moyens des âînés.

Comme nous l'avons expliqué plus tôt, l'accès au crédit est de plus en plus difficile pour les RPA. Les banques ont resserré leurs critères et ont même cessé de financer des projets de RPA, tout comme plusieurs investisseurs institutionnels.

La mission d'Investissement Québec comprend notamment le financement de projets d'entreprises. Selon son site Internet, « Peu importe la taille de votre entreprise, nous [Investissement Québec] voulons vous aider à réaliser vos projets, petits et grands. Démarrage, expansion, exploration, recherche : nous avons la solution qu'il vous faut. »

Malheureusement, les résidences pour âînés sont exclues des solutions de financement d'Investissement Québec. C'est le temps que ça change.

Demande n° 5 : Rendre les RPA admissibles aux programmes de financement d'Investissement Québec.

La main-d'œuvre

Le Québec vit actuellement une pénurie de main-d'œuvre. Pour aller contre cette tendance préjudiciable pour les âînés québécois et suivant les recommandations émises par l'étude réalisée par Avisaio, nous avons plusieurs pistes de solutions envisageables pour le gouvernement du Québec.

Le recrutement international en est une que le gouvernement doit prendre sérieusement en compte et il doit s'assurer de mettre en place une structure efficace pour garantir son succès. Actuellement, il existe l'organisme *Recrutement Santé Québec* (RSQ) qui est le service de recrutement officiel du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les personnes diplômées en santé et services sociaux hors Canada.

Le site Internet du RSQ montre seulement les postes disponibles à travers le réseau public du Québec et propose quelques événements par années pour recruter des travailleurs à

l'international. De plus, cette structure laisse de côté l'ensemble des secteurs privé et communautaire et se limite au recrutement international de personnel permanent. Il nous semble pertinent de jumeler les efforts entre les trois secteurs et ajouter une mission de recrutement de personnel temporaire ici au Québec.

Pour réussir à atteindre ses objectifs en matière de recrutement de main-d'œuvre, nous vous soumettons respectueusement qu'un autre modèle, plus inclusif, pourrait être mis en place : un organisme à but non lucratif, distinct du gouvernement, mais appuyé et mandaté par celui-ci, qui recrutait du personnel permanent à l'international et du personnel occasionnel au Québec en vue de servir l'ensemble des acteurs (publics, privés et communautaires). Cet organisme va permettre de combler le manque de main-d'œuvre autant pour le système de santé en général que pour les RPA qui vivent, tous deux, cette tendance de la rareté au niveau de la main-d'œuvre.

Cet organisme devrait, aussi, avoir pour but de réduire le temps d'évaluation des dossiers. Grâce à leur reconnaissance gouvernementale, il devrait pouvoir faire prioriser des dossiers reliés au système d'hébergement du Québec faisant passer le temps d'attente de 12-14 mois à 4-6 mois.

Demande n° 6 : Mettre sur pied un OSBL destiné au recrutement de personnel dans l'ensemble du système de santé.

Si cette solution n'est pas retenue, nous reviendrons à la charge pour mettre en place de nouvelles subventions pour aider les RPA à payer les missions de recrutement à l'étranger.

Après le recrutement de ces nouveaux travailleurs à l'international, ceux-ci vont devoir s'intégrer au Québec. Lorsqu'ils arrivent dans leur nouveau milieu de vie, le gouvernement se doit de leur fournir une aide en matière d'accueil autant à Montréal qu'en région où le manque de main-d'œuvre est tout aussi criant. Cette aide passe, en bonne partie, par des organismes spécialisés en accueil d'immigrants. Selon le site d'Immigration Québec, il existe 136 organismes partenaires, dans toutes les régions du Québec, spécialisés dans ce domaine et prêts à aider ces nouveaux travailleurs²⁰.

Ces organismes doivent pouvoir répondre aux besoins variés qui viennent avec l'accueil de nouveaux migrants sur le territoire québécois, d'autant plus que le nombre de ceux-ci devrait augmenter avec un plus grand recrutement à l'international. Pour cela, nous vous proposons que le financement des organismes d'accueil des immigrants en région soit augmenté pour assurer une intégration adaptée des nouveaux travailleurs du système de la santé et des RPA dans nos régions du Québec.

Demande n° 7 : Augmenter le financement des organismes d'accueil des immigrants en région

²⁰ MIFI. 2022. *Services offerts par les partenaires du Ministère*. [<https://bit.ly/3W3me17>]

Suite au recrutement et à l'installation de ces nouveaux travailleurs sur le territoire du Québec, il faut s'assurer que ceux-ci puissent pouvoir travailler, à leur plein potentiel, dans des délais qui ne sont pas déraisonnables. Actuellement, le temps d'attente pour la reconnaissance des acquis des employés formés à l'étranger est beaucoup trop long pour des raisons administratives et financières. Il est vrai qu'une infirmière formée à l'étranger peut, tout de même, travailler comme PAB en attendant son accréditation par le gouvernement, mais cela fait en sorte que nous ne pouvons pas profiter de son plein potentiel professionnel. Cette situation, en plus d'être peu attirante pour les travailleurs étrangers, est dommageable pour le système de santé, pour les RPA et pour les patients.

Afin de garantir l'entrée en poste le plus rapidement possible de ces employés recrutés à l'étranger, le gouvernement devrait prendre en compte la possibilité d'améliorer, en matière de temps d'analyse et de réponse des demandes, la reconnaissance des acquis des employés formés à l'étranger. Ces derniers devraient être perçus, par les agents du gouvernement, comme étant prioritaires puisqu'ils répondent à des besoins vitaux de notre système de santé.

Demande n° 8 : Accélérer le temps de traitement des demandes et créer une voie rapide pour la reconnaissance des acquis des employés formés à l'étranger

Le manque de main-d'œuvre ne veut pas pour autant dire que les RPA doivent payer plus cher pour obtenir des services de professionnels de la santé. En effet, pendant la période d'urgence sanitaire et malgré la mise en place de l'Arrêté #2021-017 du 26 mars 2021, plusieurs agences de placement en santé n'ont pas baissé leurs prix afin de respecter les exigences gouvernementales.

Cette différence de prix se retrouve, donc, à devoir être payée par les RPA qui sont déjà en manque de financement pour leurs employés. On ne peut passer sous silence le fait que plusieurs agences de placement de personnel temporaires font aussi fi des exigences en ce qui a trait à la formation de ce personnel.

Le gouvernement se doit d'inspecter les agences de placement pour s'assurer que les RPA et le reste du réseau de la santé ne se retrouvent pas à devoir déboursier des sommes supplémentaires pour pouvoir assurer un service à leurs résidents.

Avec la fin des mesures transitoires à la suite de la fin de l'état d'urgence sanitaire, l'Arrêté #2021-017 cessera de s'appliquer au 31 décembre 2022. Le gouvernement doit imaginer de nouvelles façons de mieux encadrer la qualité des employés fournis par les agences ainsi que les frais qui sont facturés aux RPA

Demande n° 9 : Mieux encadrer les agences de placement de personnel temporaire et mettre en place une pénalité pour celles qui ne respectent pas l'esprit de l'Arrêté #2021-017 du 26 mars 2021

Les préposés aux résidents doivent, dans l'année suivant leur embauche, obtenir un diplôme d'études professionnelles portant sur l'assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP AP-RPA), une formation de 180 heures offerte dans la plupart des régions du Québec.

Plusieurs défis touchent la formation en aide à la personne en RPA qui font en sorte que les individus abandonnent les différents programmes ou décident de changer de formation pour une autre branche du service aux personnes âgées.

Actuellement, les centres de services scolaires (CSS) peinent à lancer des cohortes de formation.

Souvent, les formations sont, au dernier moment, annulées par manque d'inscription. Une situation qui peut créer beaucoup d'enjeux pour les RPA qui ont engagé de nouveaux employés en leur donnant l'obligation de terminer leur formation dans la prochaine année. Les employés des RPA doivent détenir la formation identifiée, sinon la RPA court le risque de perdre son accréditation du ministère.

Malheureusement, lorsqu'une formation est annulée au dernier moment, l'employé se retrouve dans l'obligation d'aller plus loin pour être formé. Plus souvent, malheureusement, la personne décide tout simplement d'abandonner la formation par manque de temps ou de ressources financières.

Pour répondre à cette situation, il faut assurer une augmentation de l'incitatif pour que les CSS démarrent des cohortes d'attestations d'études professionnelles en assistance à la personne en résidence privée pour aînés.

Demande n° 10 : Augmenter les incitatifs pour que les CSS démarrent des cohortes d'AEP AP-RPA

Une autre solution possible serait de permettre la formation dans les RPA. En effet, des infirmières, des infirmières auxiliaires et des PAB déjà formés sont sur place et peuvent, très facilement, donner une formation pratique aux employés nouvellement recrutés. Plusieurs corps de métier font déjà des formations de la sorte. Cela permettrait au nouvel employé d'apprendre dans son milieu de travail et de mieux connaître les différents besoins des résidents. Une formation mieux adaptée aux besoins des résidents des RPA permettrait une meilleure sensibilisation des nouveaux PAB à leur réalité.

Demande n° 11 : Permettre la formation sur les lieux de travail

Conclusion

Les RPA vivent des enjeux et des défis qui sont, avec de l'aide gouvernementale, assez facilement surmontables. C'est pour cela que, comme n'importe quelle industrie vivant des difficultés suite à une crise sanitaire, nous avons décidé de vous adresser ce mémoire prébudgétaire vous

présentant précisément les actions qui pourraient être prises afin d'assurer la vitalité financière de ces piliers de l'hébergement en santé québécois. L'étude d'Aviseo Conseil est claire sur la question des changements de la part du gouvernement : 65 % des propriétaires de RPA disent que les changements doivent avoir lieu dans moins d'un an²¹.

Voici un rappel des demandes faites par les RQRA pour le gouvernement québécois afin de garantir un futur pour les RPA :

1. Changer les critères d'admissibilité aux primes pour permettre leur obtention par toutes les RPA ;
2. Mettre en place un crédit d'impôt sur la masse salariale.
3. Modifier la grille de loyers et développer des programmes d'éducation pour les régisseurs ;
4. Augmenter le crédit d'impôt pour le maintien à domicile et commencer un chantier afin de réduire la structure et la rendre plus représentative des besoins et des moyens des aînés. ;
5. Rendre les RPA admissibles aux programmes de financement d'Investissement Québec.
6. Mettre sur pied un OSBL destiné au recrutement international ;
7. Augmenter le financement des organismes d'accueil des immigrants en région ;
8. Accélérer le temps de traitement des demandes et créer une voie rapide pour la reconnaissance des acquis des employés formés à l'étranger ;
9. Mieux encadrer les agences de placement de personnel temporaire et mettre en place une pénalité pour celles qui ne respectent pas l'esprit de l'Arrêté #2021-017 du 26 mars 2021 ;
10. Augmenter les incitatifs pour que les CSS démarrent des cohortes d'AEP AP-RPA ;
11. Permettre la formation sur les lieux de travail ;

Ce mémoire prébudgétaire a démontré que les RPA étaient essentielles au système d'hébergement actuel. Elles permettent de réduire le désengorgement des CHSLD, de donner des services adaptés aux personnes âgées autonomes sans devenir un poids financier pour le gouvernement et de ralentir l'institutionnalisation des aînés. Les RPA sont la meilleure alternative, pour le gouvernement et les aînés autonomes, aux CHSLD et les autres types d'hébergement pour personnes âgées au Québec.

²¹ Aviseo. Op. Cit., p.5

Il est, maintenant, au tour du gouvernement d’agir pour garantir des services de qualité aux aînées du Québec, assurer la vitalité financière d’une industrie proprement québécoise et démontrer sa volonté d’agir contre l’engorgement des CHSLD et le manque d’hébergement pour personnes âgées avant qu’il ne soit trop tard.

Bibliographie

- Aviseo. (2022) *Enjeux et contributions économiques des résidences pour aînés au Québec*.
- Gouvernement du Québec. (2021) *Plan budgétaire 2021-2022*.
- INSPQ. (2016) *Le vieillissement au Québec*. [<https://bit.ly/3VUVNhG>]
- INSPQ. (2021) *La santé cognitive des personnes aînées : pourquoi et comment la préserver ?* [<https://bit.ly/3uyRw7A>]
- KPMG-SECOR. (2019) *Le financement du continuum de services aux aînés au Québec — Mise à jour de 2019 (rapport préliminaire)*.
- MIFI. (2022) *Services offerts par les partenaires du Ministère*. [<https://bit.ly/3W3mel7>]
- Ministère des Finances. 2021. *Plan budgétaire 2021-2022*. [<https://bit.ly/3YcadMi>]
- MSSS. (2022) *Registre des résidences privées pour aînés*. [<https://bit.ly/3UlyciU>]
- La Presse. (2022) *Les aînés vivant en RPA sont heureux de leur choix*. [<https://bit.ly/3VJe6Xi>]
- Le Devoir. (2022) *La pénurie de main-d'œuvre : le grand défi*. [<https://bit.ly/3VKi55N>]
- Protecteur du Citoyen. (2021) *Rapport spécial du Protecteur du Citoyen*. [<https://bit.ly/3hedJ87>]